

et de ce fait la province se trouve liée à l'entente, même si elle ne l'a pas signée. Voilà l'objection que nous soulevons.

(Traduction)

C'est là, monsieur le président, l'autre point auquel je voulais en venir.

(Texte)

M. Asselin: Tirée par les cheveux.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami dit que c'est tiré par les cheveux. Qu'il m'écoute donc, et il verra si c'est le cas. Si le gouvernement actuel copie mot pour mot les gestes de l'ancien gouvernement, ses gestes doivent sûrement être aussi mauvais que ceux de l'ancien, s'ils étaient mauvais. Que les honorables députés montrent un peu de logique!

(Texte)

M. Dorion: Monsieur le président je m'excuse...

L'hon. M. Chevrier: Non, juste un moment. Je n'ai pas fini de répondre à la question de l'honorable député.

M. Dorion: Je ne veux pas ennuyer l'honorable député de Laurier, mais...

L'hon. M. Chevrier: Allez-y.

M. Dorion: Est-ce que les universités de la province de Québec ne font pas partie de la Fondation des universités canadiennes?

L'hon. M. Chevrier: Bien, voici, l'entente qu'il y a entre le ministre et la Fondation des universités canadiennes, évidemment, n'affecte pas les universités de la province de Québec, mais, par contre, sous l'empire du bill la province de Québec se trouve soumise à l'entente entre le ministre et la Fondation des universités canadiennes et...

Une voix: Liée.

L'hon. M. Chevrier: Liée,—voilà l'expression, merci,—comme il est dit dans le bill. C'est le point auquel je voulais en venir, car si vous regardez les mots qui se trouvent au paragraphe 4 de l'article, vous verrez ceci:

(Traduction)

...des arrangements satisfaisants doivent être conclus, afin que la province verse l'argent directement aux institutions de haut savoir de la province.

(Texte)

Écoutez bien ceci:

(Traduction)

...conformément aux dispositions et conditions qui ne sont pas incompatibles avec celles que pourrait renfermer tout accord intervenu entre le ministre et la Fondation des universités canadiennes.

Cela veut dire que la province sera liée,—bien qu'elle ne soit pas partie à cet accord,—

par les conditions de cet accord et, par conséquent, par la définition du mot "étudiant", par la définition du "niveau universitaire", auquel l'honorable député de Bellechasse s'est opposé avec tant d'énergie; liée par la définition du "diplôme universitaire", ainsi que par la définition du mot "université" lui-même. Ce sont là les définitions que l'honorable député de Bellechasse a trouvées si fortes et si fantastiques! Il a dit qu'il s'agissait là d'une disposition fantastique. Le bill à l'étude va beaucoup plus loin que l'honorable député le voudrait. A partir de maintenant, si le bill est approuvé, la province, dans ses pourparlers avec les universités, devra se conformer à tout accord auquel elle n'est pas partie...

L'hon. M. Fleming: Ah! non.

L'hon. M. Chevrier: ...et conclu par le ministre des Finances avec la Fondation des universités canadiennes.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Chevrier: Vous pourrez poser votre question quand j'aurai terminé.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député ne se gênait pas, lui, pour me poser des questions.

L'hon. M. Chevrier: Très bien, allez-y!

L'hon. M. Fleming: A la lecture de cette disposition, l'honorable député ne voit-il pas clairement que l'accord entre le ministre des Finances et la Fondation des universités canadiennes ne s'appliquera qu'aux fonds qui seront versés par le ministre à la Fondation en conformité de la loi, et que cela exclut toute province "indiquée", c'est-à-dire qui ne loue pas au gouvernement fédéral son droit d'imposer les corporations?

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ferait mieux de modifier son bill, car ce n'est pas ainsi que je l'entends. Ou bien il ferait bien de lire le bill. Apparemment, le ministre ne comprend pas son propre bill, car en voici le texte:

"Province indiquée" désigne une province...

(i) Qui n'a conclu aucune convention sur la location de domaines fiscaux...

(ii) où, pour l'année financière en question, il existe des arrangements satisfaisants, suivant l'opinion du ministre...

C'est un marché unilatéral.

...pour que la province verse directement aux institutions de haut savoir y situées,—en conformité et sous réserve de conditions et modalités non incompatibles avec celles...

D'une convention conclue entre le ministre et la Fondation des universités canadiennes. Je prétends que le bill ne saurait être plus clair là-dessus. Peut-être n'est-ce pas ce que l'on veut...